

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2011 N°2011/02

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Procuration : Mme GRANIER à M. MARIUZZO

Secrétaire de séance : Mme IZARD Marie-Claude

La séance est ouverte à 18h30.

En préambule, le Maire présente Melle DECAMPS Emilie qui remplace à l'animation des 11/16 ans Melle Céline CASTAN ; il confirme le départ de Mme GUILLEN Valérie dont le remplacement est assuré par Mme Edith DENAT-LACHAUME pour 4 mois. Le Maire précise qu'un recrutement d'un agent pour un poste définitif est lancé.

Le Maire présente à l'assemblée Délibérante le nouveau registre des délibérations et en explique le fonctionnement.

M. DUCASSE fait appel à la disponibilité des membres du Conseil Municipal afin de l'aider à mettre en place la salle polyvalente pour le repas et des festivités qui seront liées au Carnaval de l'Age heureux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Mme NOVAU précise qu'en page 3 au 2^{ème} paragraphe, à la phrase « en fonction de la prise ou pas de deux opérations », il faut rajouter « en compte » après « prise ».

Mme PENNEROUX, toujours page 3, demande qu'on rajoute le nom de Mme RILBA au sien lors de la réunion publique du 14 janvier.

Aucune autre remarque étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

TRAVAUX D'URBANISATION RD 56 ET RD 56B – TRANSFERT DE PROPRIETE PAR ECHANGE

Le Maire indique que dans le cadre des travaux d'urbanisation le long des RD 56 et RD56B, le RD 56B verra son tracé transformé et donc dévié.

Afin de réaliser ces travaux, la commune récupérera le terrain qui supporte actuellement cette départementale et cèdera une partie de la parcelle 675 qui recevra le nouveau tracé.

Dans cet échange, la commune se verra restituer par le Conseil Général 293 m² et en cèdera 348 m² sans soulte à l'échange.

PRET DE 14 000 € AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2010

Le Maire indique que ce prêt de 14 000 € correspond à 18% du montant HT des travaux estimés à 80 000 € et que dans ce cadre précis, le Conseil Général versera une subvention annuelle en annuité égale à l'échéance d'emprunt.

M. BERGIA demande quel impact à cet emprunt sur les finances du budget d'assainissement.

Le Maire répond que cet emprunt n'a aucun impact car les sommes empruntées avec les intérêts qu'elles suscitent sont entièrement prises en compte par la subvention en annuité versée par le Conseil Général.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Maire précise que cette indemnité prévue dans la loi de Finances fait l'objet pour 2011 d'une revalorisation de 0,49 %.

Le Maire rappelle que cette indemnisation avait été adoptée pour 2010 à hauteur de 118,96 € et qu'en appliquant le taux d'augmentation de 0,49, cette dernière passe à 119,56 € et qu'elle sera versée au prêteur affectataire de SAUBENS.

INDEMNITE DE SONNEUR DE CLOCHES

Le Maire indique que chaque année, l'indemnité de sonneur de cloches est réévaluée à hauteur de 2% pour 2010, elle sera donc de 660,76 € soit en augmentation par rapport à 2009 de 12,95 €.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Le Maire rappelle que cette redevance est chaque année calculée au taux maximum pour 12 mois d'exploitation.

Le montant de cette redevance est réévaluée chaque année en fonction de l'index ingénierie donc l'augmentation est pour 2011 de 1,8 %, soit un montant annuel de 183 €.

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Le Maire fait état du nombre de concessions à reprendre en application du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2223-17 et R 2223-18.

Le Maire rappelle l'Article R 223-13 donnant la faculté aux communes de reprendre les concessions en état d'abandon.

Cette loi concerne les concessions de plus de 30 ans d'existence dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalles pour la commune le 15 novembre 2007 et le 28 janvier 2011.

Le Maire indique que pendant trois ans dans un premier temps une liste a été publiée et qu'un piquetage sur les concessions concernées a été réalisé au cimetière.

Personne n'est venu se manifester.

Le Maire indique que nous sommes en droit à partir de cette délibération de reprendre les concessions désignées après les avoir purgées.

Mme CORNUS précise que malgré cette délibération et le respect de la procédure il faut encore attendre car cette décision est très délicate et sensible.

Le Maire confirme que l'on a le temps mais qu'il fallait officialiser cette situation d'abandon. Il précise qu'il y a d'un côté le droit et de l'autre l'usage du cœur.

Madame PENNEROUX demande comment on détermine l'abandon d'une concession.

Le Maire répond qu'au cours des ans on regarde s'il y a manifestation d'un quelconque entretien et dans la liste présentée, ce manque d'entretien remonte à plusieurs dizaines d'années.

Mme NOVAU précise qu'il faut communiquer cet état d'abandon dans la presse et aussi dans le PETIT SAUBENOIS.

M. BEAUVILLE demande si cette délibération sera affichée.

Le Maire répond qu'elle le sera aux portes des deux cimetières.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le Maire indique que les logiciels actuels seront obsolètes à compter du 1^{er} janvier 2012 et que le matériel actuel ne pourra pas supporter cette évolution.

Le Maire propose le remplacement de 2 unités, 1 à l'accueil l'autre à la comptabilité.

Le Maire propose le devis de la Société MISMO Informatique pour un montant HT de 2 054 €. Dépense minorée par une subvention servie par le Conseil Général à hauteur de 50% du montant HT soit 1 027 €.

Madame NOVAU demande à ce que les deux unités actuellement en service puissent être installées l'une dans le bureau du Maire, l'autre dans le bureau du CCAS.

CHANGEMENT DE DENOMINATION DU SIAS

Le Maire demande à Mme NOVAU d'expliquer ce changement.

Le SIAS n'appartient pas à la commune de SEYSSSES mais à toutes les communes adhérentes.

Mme NOVAU précise que les élus du SIAS ont été motivés pour ce changement qui vient en même temps que le changement du siège social du Syndicat.

Pourquoi EScaliu ?

Le SIAS doit communiquer des notions réconfortantes et positives en transmettant un sentiment de confort, de chaleur humaine et de proximité.

La racine « Caliu » signifie la chaleur et le préfixe « ES » peut être développé comme « E » symbole de l'Entraide et le « S » de Solidarité.

MISE EN SECURITE DU LOCAL TECHNIQUE RECEVANT LES CONTAINERS A ORDURES MENAGERES

Le Maire indique que dans la nuit du 4 au 5 mars 2011 on a eu un incident qui aurait pu avoir de graves conséquences.

Un incendie s'est déclenché au local à ordures ménagères qui se trouve à l'extérieur côté école élémentaire.

Les flammes sont passées au-dessus du mur et il a fallu l'intervention des pompiers pour pouvoir éteindre le feu, la chaleur dégagée étant très importante. Les dégâts constatés sont les suivants :

- La destruction complète des 4 containers,
- La destruction des compteurs EDF et des lignes France Telecom,
- La déformation des décorations extérieures,
- Les peintures sont noircies et ne tiennent plus sur les supports,
- Les vitres du local techniques sont fendues.

Le Maire indique que l'assureur de la Commune est réticent pour un remboursement car cette aire n'était pas close.

Afin de remédier à ces désagréments, le Maire propose de fermer cet espace au moyen de grilles et de porte de sécurité pour un coût total HT des travaux de 7 380 € sachant que le Conseil Général peut subventionner la Commune à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Madame PENNEROUX demande si on ne pourrait pas diffuser quelques photos de ce sinistre. Le Maire répond positivement, cela se fera avec le flash.

ELARGISSEMENT DE LA CAM

Le Maire indique que dans le cadre de la réforme territoriale un calendrier est mis en place, cela doit permettre qu'il n'y ait plus de communes isolées ou de CAM de moins de 5000 habitants, cela avant le 31/12/2011.

Dans un premier temps, il sera mis en place une commission départementale qui validera un cadre qui sera envoyé au Préfet pour décisions. Il serait souhaitable que le prochain schéma présenté au Préfet fasse apparaître un nouveau territoire composé de la CAM, Axe Sud, Saves du Touch ainsi que les communes isolées de Fonsorbes et du Fauga qui ont demandé un rattachement à la CAM.

En effet, le Maire explique que Fonsorbes est une commune à forte population sans trop de ressources, et que pour la CAM, les recettes ne permettent plus de dégager un autofinancement assez important pour faire face aux besoins de l'investissement. Cette adhésion sera mieux supportée en élargissant le tour de table.

Toutes ces dispositions ont été prises par l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.

Projet salle polyvalente, salle de sports ou salle des fêtes – Domaine du Verger

Le Maire rappelle les différentes réunions relatives à ce projet et demande qu'une position définitive du Conseil Municipal soit prise pour pouvoir établir le prochain budget. Voici les différentes propositions :

Question n° 1 : que fait-on du Verger ?

Question n° 2 : devons nous y construire une salle polyvalente, une salle de sports ou une salle des fêtes ?

Question n° 3 : doit-on faire migrer le judo au verger afin de libérer la salle polyvalente actuelle qui est occupée à 90 % par les tatamis.

Afin d'alimenter la conversation, il est présenté ce jour :

- un schéma d'ensemble qui servira de plan guide.
- Une estimation chiffrée en fonction des choix.
- Des simulations financières et bancaires qui intègrent ces projets.

Madame PENNEROUX demande s'il y aura encore des tapis de judos à déplacer. Le Maire répond que non et que le principal axe de cette réflexion est de donner aux sports et activités au sol (S.A.S.), un local indépendant en plus de satisfaire la demande d'une salle de sports ou salle polyvalente ou salle des fêtes disponibles en permanence.

Madame Novau présente quelques simulations financières.

La première présente un tableau qui fait apparaître l'excédent de l'exercice de 2010 à 2020 en augmentant de 2 % les dépenses et les recettes en prenant en compte les variations de la CLECT, les coûts de fonctionnement à partir du 2013 en cas de construction de ce bâtiment ainsi que l'impact budgétaire d'un prêt toujours réalisé au 2013 d'un million d'euros sur 30 ans.

On peut constater qu'en 2010, l'excédent était de 261 655 € avec une affectation des résultats de 150 000 €. En 2013, après intégration des frais de fonctionnement et des frais d'emprunt, l'excédent serait de 126 353 € avec une affectation des résultats à 100 000 €, couvrant encore le capital d'emprunt. On peut remarquer qu'à partir de 2014, l'affectation ainsi que les résultats baissent et que le capital d'emprunt n'est plus couvert dans sa globalité. A partir de 2019, l'affectation des résultats sera de 0.

Dans cette configuration, Madame Novau précise qu'il n'y aura plus aucune possibilité d'investissement pour la commune et que la capacité d'emprunt ne sera à nouveau positive qu'à compter de 2019.

Le Maire précise que la CAM est à l'asphyxie sur le plan financier et qu'elle devra faire appel à une augmentation de l'impôt. Les dotations de l'Etat ne laissent aucun espoir d'amélioration sur les années à venir. Donc pour un accroissement des recettes la seule piste qui reste à explorer, c'est celle de l'augmentation des impôts, sachant que Saubens fait partie des communes de la CAM où les impôts sont les plus élevés.

Le Maire précise qu'avant de penser à un investissement de la sorte, la confortation des Berges de la Garonne et la sécurisation de la route de Roquette sont des priorités incontournables.

Il conclut, après cette présentation financière, que l'on ne peut actuellement envisager un tel investissement. Par contre le budget pourrait permettre de déplacer le club de judo et d'aménager la salle polyvalente actuelle ce qui répondrait en grande partie à la demande des Saubenois.

M. BERGIA déclare que malgré tout cela, il reste sur sa position, à savoir construction d'une salle de sports qui pourrait servir à d'autres manifestations.

« Je peux comprendre les difficultés financières qu'engendre une telle construction. Je ne veux surtout pas mettre la pression sur qui que ce soit mais j'ai simplement le besoin de m'exprimer ».

M. EBEDINGER fait remarquer que cela fait 3 mandats que l'on parle de déplacer le judo. Par contre, qu'il faut garder ce projet de construction et voir si dans les années futures on pourra le réaliser.

Le débat étant clos, le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la réalisation ou pas d'une telle salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sauf M. Bergia qui vote pour et M. PEYRIERES qui s'abstient, vote contre ce projet et approuvent la construction d'un local spécifique pour les S.A.S. et le réaménagement de la salle des fêtes actuelle.

QUESTIONS DIVERSES

Mme PENNEROUX demande si l'étude hydraulique est lancée route de Roquettes. Le Maire répond positivement et précise que les résultats devraient être connus vers la fin mars.

M. Beauville demande si l'expertise des chênes du verger est terminée. Le Maire précise que le PV devrait nous parvenir très vite mais que d'après le géomètre, ces arbres se trouveraient à l'intérieur de la parcelle dont la commune est propriétaire et que l'expert rencontré préconise de toucher le moins possible à ces arbres pour les conserver.

M. Bergia demande s'il y a un projet de construction de nouveaux locatifs. Le Maire répond que cela est à l'étude et qu'il faut attendre les décisions de Colomiers Habitat car au-delà de la construction d'appartements sociaux, il est prévu la réalisation d'un bâtiment recevant des commerces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.